

risque de causer à la réputation d'un particulier en annonçant qu'il fera l'objet d'une enquête.»

Monsieur le Président, à mon avis, le député devrait suivre le conseil de son propre chef. Le député ne sert pas la Chambre des communes ni sa réputation en se roulant dans la boue.

**M. Clark (Yellowhead):** Il est incapable d'en sortir.

\* \* \*

## LES PRODUITS DANGEREUX

### LA PRÉSENCE DE DIOXINE DANS LE PAPIER

**Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Elle porte sur une fuite de documents provenant de l'American Paper Institute, selon lesquels on aurait décelé de la dioxine dans des produits ordinaires de papier. Puisque la dioxine est une matière extrêmement dangereuse et que le papier est fabriqué de la même façon aux États-Unis qu'au Canada, le ministre peut-il dire à la Chambre ce qu'il compte faire pour garantir que les consommateurs canadiens ne seront pas exposés à cette matière extrêmement dangereuse en manipulant des produits de papier?

**L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur le Président, cela ne relève pas de mon ministère. Aux termes de la Loi sur les produits dangereux, nous devons garantir que les produits dangereux sont identifiés, mais ce n'est pas à nous qu'il incombe de déterminer ce qui est dangereux ou non. Cela relève du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je transmettrai donc la demande de la députée au ministre.

### LA RESPONSABILITÉ DU MINISTÈRE

**Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood):** La dioxine est une matière qui s'attaque aux cours d'eau et au poisson et à toutes sortes d'autres choses qui relèvent d'autres ministères. Par ailleurs, les produits comme le papier hygiénique, les couches jetables et le papier à lettre sont utilisés par tout le monde. Je pense donc que son ministère a certaines obligations à cet égard.

Le ministre promettra-t-il que les consommateurs qui achètent ces produits ordinaires ne sont pas exposés à la dioxine, puisque nous n'avons aucune raison de croire qu'il y a un taux d'exposition à ce produit qui peut être considéré comme sûr? C'est une chose dont son ministère devrait s'occuper.

**L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur le Président, je partage les préoccupations de la députée au sujet de ce produit dangereux et du fait que les Canadiens pourraient y être exposés en manipulant divers produits de papier.

Je signale cependant à la députée que cela ne relève pas de mon ministère aux termes de la Loi sur les produits dangereux

## Questions orales

adoptée par le Parlement. Cela relève du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le NPD juge peut-être qu'il n'est pas nécessaire de s'en tenir aux termes de la loi tant qu'il s'est lui-même prononcé sur la question.

**Mme Mitchell:** Ne devez-vous pas défendre les consommateurs?

**Mme McDonald:** Ce sont des produits de consommation.

**M. Andre:** Je transmettrai les instances de la députée au ministre. J'enverrai aussi à la députée une copie de la loi pour qu'elle puisse la lire pendant la fin de semaine et se rendre compte de ce que prévoient les lois canadiennes.

**Mme Mitchell:** Que faites-vous de votre rôle de défenseur des consommateurs?

**M. Young:** Où est le ministre de la Santé?

**Une voix:** Qui prend la part des consommateurs?

\* \* \*

## LA CONSTITUTION

### L'ACCORD DU LAC MEECH—LA RECONNAISSANCE DU MULTICULTURALISME

**M. Sergio Marchi (York-Ouest):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice et a trait à l'Entente du lac Meech.

Le Conseil ethnoculturel du Canada, l'organisation-cadre nationale représentant des associations multiculturelles de tout le pays, a réagi cette semaine en ces termes au rapport du comité chargé d'étudier l'Entente: «Nos pires soupçons au sujet des audiences se sont trouvés confirmés étant donné que le rapport n'a fait qu'entériner l'Entente... Ou nous a monté un bateau... Nous ne pouvons voir sans protester le multiculturalisme reculer de plusieurs années.»

Étant donné que le multiculturalisme, comme le bilinguisme, doit être reconnu dans la Constitution et pas seulement dans la Charte si nous voulons exprimer véritablement et affirmer la nature intégrale de la société canadienne, pourquoi le gouvernement a-t-il refusé catégoriquement de consacrer le multiculturalisme comme une caractéristique fondamentale dans l'article préliminaire de l'Entente? Afin de traiter tout le monde comme des citoyens de premier ordre, le ministre peut-il dire à la Chambre qu'il est prêt à reconsidérer la position du gouvernement?

**M. Daubney:** Vous n'avez de toute évidence pas lu le rapport.

**L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada):** C'est avec un grand intérêt que j'ai reçu le rapport du comité mixte spécial chargé d'étudier l'Entente constitutionnelle de 1987. J'ai trouvé que le rapport avait très bien traité de la question que soulève le député.